

**MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
-----  
**DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE**  
-----  
**HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES OMAR BONGO ONDIMBA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

Date de lancement : 20 Octobre 2022  
Appel d'offres : N°01/MDN/DGSSM/HIA OBO/2022  
Nom du projet : Acquisition de médicaments  
Source de financement : Budget de l'État gabonais, Exercices 2023-2024-2025

**1. OBJET**

L'Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA (HIA OBO) lance un appel d'offres pour l'achat de médicaments.

**2. ALLOTISSEMENT**

Ces fournitures sont réparties en cinq (05) lots de la façon suivante :

- LOT 1 : Médicaments injectables y compris les antibiotiques
- LOT 2 : Antiseptiques, Médicaments d'usage externe et autres
- LOT 3 : Médicaments nécessitant un acheminement obligatoire sous chaîne de froid par voie aérienne
- LOT 4 : Médicaments sensibles nécessitant un acheminement sous chaîne de froid par voie aérienne
- LOT 5 : Solutés pour perfusion.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte

des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA par lot. Ce montant sera de 100 000 FCFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA  
Tél. (241) 011 79 37 10/(241) 011 79 36 99 (Service Budget)  
Cel. : 060 26 07 85

Fax (241) 01 46 30 49 -e-mail : hiaobo@yahoo.fr

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **21 novembre 2022 à 8 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

**8. OUVERTURE DES PLIS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **21 novembre 2022 à 09 heures 30 minutes à l'amphithéâtre de l'HIAOBO**.

Le Médecin Général Inspecteur,  
Médecin Chef, Commandant  
l'Hôpital d'Instruction des Armées  
Omar BONGO ONDIMBA



Béatrice NGUEMA EDZANG

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME

**Bon à tirer**  
Le \_\_\_\_\_